

N° 2023-29

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET :
**Règlementation
du stationnement/
rue de la Brosse**

Nous, Maire de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Considérant l'organisation de la manifestation du Festival Tracteur Blues,
Considérant qu'il y a lieu de réserver des places de stationnement pour les exposants,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie, dans la rue de la Brosse, du numéro 5 au numéro 29, **le vendredi 2 juin 2023 entre 8h00 et minuit.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux riverains.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SEPTEUIL.

Arrêté :
Publié le **01 JUIN 2023**

Fait en Mairie,
Le 30 mai 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN

